Cinquantième année. - N ° 86 A 4 mai 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 417

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Ventes et cessions

452 506 629 RCS Quimper.
CORNOUAILLE PARTICIPATIONS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1956370 EUR.
Adresse : 31, rue Marcel Paul, Zone Industrielle Kerdroniou Est, 29000 Quimper.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion SOCIETES AYANT PARTICIPE A L'OPERATION : - TECNAGIS Société par actions simplifiée au capital de 1.600.000 euros dont le siège social est 31 rue Marcel Paul - ZI de Kerdroniou Est 29000 Quimper (rcs Quimper 800 563 587) - CORNOUAILLE PARTICIPATIONS Société par actions simplifiée au capital de 1.956.370 euros dont le siège social est 31 rue Marcel Paul - ZI de Kerdroniou Est 29000 Quimper (rcs Quimper 452 506 629) AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE CORNOUAILLE PARTICIPATIONS PAR LA SOCIETE TECNAGIS. 1. Evaluation de l'actif et du passif de la société CORNOUAILLE PARTICIPATIONS dont la transmission à la société TECBAGIS est prévue : - Montant de l'actif : 5.330.242 euros - Montant du passif : 1.208.599,40 euros - Montant de l'actif net transmis : 4.121.642.60 euros 2. Augmentation du capital de la société TECNAGIS, absorbante : La société TECNAGIS, société absorbante, détenant la totalité des parts sociales de la société CORNOUAILLE PARTICIPATION, sociétée absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres émis par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'éachange. 3. Montant prévu du mali de fusion : - 754.103.64 euros. 4. Dépôt du projet de fusion le Porjet de fusion établi le 21 avril 2017 a été déposé le 28 avril 2017, au nom des deux sociétés, au greffe du tribunal de commerce de Quimper..